



**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU LUNDI 31 MARS 2025**

**Séance : 19h00**

**Lieu : Espace JEAN GABIN à CHAPONNAY**

<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>Présenté par</b>
D.2025.32 – 1) Révision des statuts de la CCPO	<b>Pierre BALLELIO, Président</b>
<b>FINANCES</b>	<b>Présentés par</b>
D.2025.33 – 2) Vote du compte financier unique 2024 - budget principal	<b>Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux finances</b>
D.2025.34 – 3) Vote du compte financier unique 2024 - budget annexe EMO	
D.2025.35 – 4) Vote du compte financier unique 2024 - budget annexe ZI Charvas 2	
D.2025.36 – 5) Bilan des acquisitions et des cessions pour l'année 2024	
D.2025.37 – 6) Affectation du résultat du budget principal	
D.2025.38 - 7) Vote du budget primitif 2025 – Budget principal	
D.2025.39 – 8) Création d'une AP/CP pour le projet de requalification de la piscine de St Symphorien d'Ozon	
D.2025.40 – 9) Affectation du résultat du budget annexe Ecole de Musique de l'Ozon	
D.2024.41 – 10) Vote du budget primitif 2025 – budget annexe de l'Ecole de Musique de l'Ozon (EMO)	
D.2025.42 – 11) Participation 2025 du budget principal au budget annexe Ecole de Musique de l'Ozon	
D.2025.43 – 12) Participation 2025 du budget annexe de l'Ecole de Musique de l'Ozon au budget principal	
D.2025.44 – 13) Vote du budget primitif 2025 – budget annexe zone industrielle de Charvas 2	
D.2025.45 – 14) Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) 2025	
D.2025.46 – 15) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2025 et mise en réserve d'une fraction de taux de CFE	
D.2025.47 – 16) Adhésions à différentes instances pour l'année 2025	
D.2025.47 – 17) Attribution de subventions aux associations et organismes publics pour l'année 2025	

D.2025.48 – 18) Société publique locale Pacte Rhône	<b>Pierre BALLELIO, Président</b>
D.2025.49 – 19) Avenant 1 au CRTE, actuel Contrat de Réussite pour la Transition Ecologique	
<b>SITOM</b>	<b>Présentés par</b>
D.2025.50 – 20) Vote du produit et des taux de TEOM pour l'année 2025	<b>Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux finances</b>
D.2025.51 – 21) Fiscalisation de la redevance spéciale de la commune de Ternay	
D.2025.52 – 22) Fiscalisation de la redevance spéciale de la commune de Chaponnay	
D.2025.53 – 23) Fiscalisation de la redevance spéciale de la commune de Communay	
D.2025.54 – 24) Fiscalisation de la redevance spéciale de la commune de Saint Symphorien d'Ozon	
D.2025.55 – 25) Fiscalisation de la redevance spéciale de la commune de Sérézin du Rhône	
D.2025.56 – 26) Contrat d'enlèvement des déchets non ménagers de la CCPO avec le SITOM	
<b>MOBILITE ET DEPLACEMENTS</b>	<b>Présentés par</b>
D.2025.57 – 27) Attribution de subventions à destination des écoles primaires du territoire du Pays de l'Ozon mettant en œuvre des cours d'enseignement à la pratique du vélo	<b>Jean-Philippe CHONE, Vice-président délégué à la mobilité et aux déplacements</b>
D.2025.58 – 28) Convention de financement des études et travaux pour la création d'un nouvel accès à la gare de Sérézin-du-Rhône	
D.2025.59 – 29) Convention relative au financement de l'étude préalable pour la reconfiguration du Pôle d'échange multimodal de la gare de Sérézin-du-Rhône	
<b>EMPLOI</b>	<b>Présenté par</b>
D.2025.60 – 30) Participation de la CCPO au Fonds d'Aide aux Jeunes en difficulté (FAJ) 2025	<b>Michel BOULUD, Vice-président délégué à l'emploi</b>
<b>EXTENSION PARC D'ACTIVITES</b>	<b>Présentés par</b>
D.2025.61 – 31) Aménagement de la ZAC Charvas II – Résiliation du marché de la société RHIZOMEX et validation d'un accord transactionnel	<b>Nicolas VARIGNY, Vice-président délégué à la création et l'extension des parcs d'activités</b>
D.2025.62 – 32) Lancement d'une procédure de concession d'aménagement portant transfert du risque économique pour la réalisation de la ZAC de Charvas II à Communay et constitution de la Commission d'aménagement « Charvas II »	
<b>LOGEMENT</b>	<b>Présentés par</b>
D.2025.62 – 33) Approbation de la convention 2025-2027 Pacte territorial France Rénov' pour la mise en place du service public de la rénovation de l'habitat	<b>Nicolas VARIGNY, Vice-président délégué au logement</b>
D.2025.63 – 34) Convention cadre d'animation entre l'Agence Locale de la Transition Energétique (ALTE 69) et la CCPO pour 2025-2027	

**Décisions du Président :**

N°08.25 : Signature de la convention pour le versement d'une aide pour un propriétaire occupant pour le remplacement de son chauffage au bois dans le cadre du Fonds Air Bois

Montant : 1 000 €

Propriétaire : Privé

N°09.25 : Signature du contrat n°2025.05.00 afin de se faire accompagner pour la passation du marché de prestations informatiques pour la CCPO

Montant : 6 860 € HT soit 8 232 € TTC pour les prestations de base, pour les options « coordination des prestataires et pilotage de la mise en œuvre » d'un montant de 1 470 € HT et « phase de réception » d'un montant de 490 € HT, soit un montant total de 8 820€ HT soit 10 584€ TTC maximum

Société : UBAC

N°10.25 : Signature du contrat n°2025.06.00 afin d'externaliser la navette du réseau des bibliothèques Liaison

Montant : 90 € HT pour un forfait de 3h et 30 € HT l'heure supplémentaire de prestations au-delà du forfait, pour une durée d'un an reconductible expressément 1 fois

Société : LE SENS PROPRE

N°11.25 : Signature de l'avenant de transfert au contrat n°2024.23.00 pour l'étude préalable au transfert de la compétence eau potable, relatif au transfert d'une partie de l'activité de la société KPMG ADVISORY à la société RYDGE CONSEIL

Montant : pas d'incidence financière

Société : KPMG ADVISORY

N°12.25 : Signature du contrat n°2025.07.00 relatif à l'accompagnement juridique dans les procédures liées à l'autorisation environnementale et à la concession d'aménagement, dans le cadre du projet d'extension de la ZAC de Charvas à Communay

Montant : 18 000.00 € HT

Société : LEGACITE

**Décisions du Bureau :**

N°06.25 : Signature de l'avenant n°1 au contrat n°2024.36.00 relatif aux prestations de nettoyage des locaux du siège de la CCPO, afin de ne pas appliquer la TVA dans le cadre de l'exécution du marché (titulaire non soumis)

Montant : pas d'incidence financière

Société : LE SENS PROPRE